

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 538

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 14

I. – À la cinquième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 6 950 000 000 »

le montant :

« 6 700 000 000 ».

II. – En conséquence, à la septième ligne de la seconde colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 122 321 000 »

le montant :

« 108 506 000 ».

III. – En conséquence, supprimer l’avant-dernière ligne du tableau de l’alinéa 2.

IV. – En conséquence, à la dernière ligne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 46 063 828 253 »

le montant :

« 45 560 013 253 »

V. – En conséquence, supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit l'article 14 relatif aux PSR dans sa version issue de l'Assemblée en conservant un amendement rédactionnel du Sénat.